

**INSCRIPTION DES NOUVEAUX ELEVES EN
3ème PREPAMETIERS
ANNEE SCOLAIRE 2026/2027**

L'inscription des élèves affectés au Lycée Professionnel Louis Delgrès se déroulera en deux étapes, selon les modalités et le calendrier suivants :

ETAPE 1 : Inscription en ligne sur TELESERVICES

Accès : Connectez-vous à votre compte educonnect avec les identifiants educonnect fournis par le collège.

- Mettre à jour les coordonnées (e-mail, téléphone, adresse postale)
- Télécharger une photo d'identité de l'élève (format JPG ou PNG)
- Accepter l'étude automatique du droit à bourse
- Valider l'affectation et imprimer le récapitulatif de télé-inscription

IMPORTANT : Les parents doivent impérativement effectuer la télé-inscription eux-mêmes.

ETAPE 2: Inscription en présentiel pour dépôt des pièces et validation définitive de l'inscription.

Lieu : Lycée professionnel LOUIS DELGRES, bureau de Mme MUNIO, CPE

Date : **Jeudi 18 juin 2026 de 8h à 12h**

NB : Tous les documents à compléter ainsi que la liste des pièces à fournir sont disponibles sur le site du lycée.

(l'établissement ne fournit pas de photocopies)

Pour l'inscription administrative :

- L'EXEAT (certificat de fin de scolarité de l'année finissante à récupérer dans l'établissement d'origine).
- La notification d'affectation au Lycée professionnel Louis DELGRES du Moule (à récupérer auprès de l'établissement d'origine).
- La photocopie des bulletins scolaires de l'année 2025-2026
- 3 photos d'identité récentes et correctes avec le nom, prénom et classe inscrits au dos.
- 1 photocopie **recto-verso** d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport ou livret de famille).
- La copie des pages du livret de famille (élève et fratrie)
- La photocopie de la partie du carnet de santé concernant les vaccinations.
- En cas de pathologie ou de dispense de sport, fournir la photocopie du certificat médical.
- La copie du PSC 1 (premiers secours)
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du parent responsable
- La notification MDPH si l'élève est concerné
- Cotisation UNSS : 5 euros
- Cotisation Maison des Lycéens : 5 euros

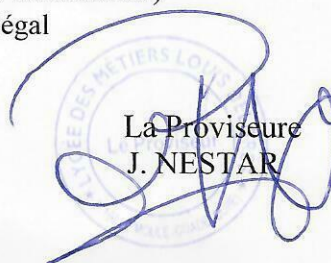
Pour le service des bourses :

- Avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025
- Attestation récente de paiement CAF
- La copie de toutes les pages du livret de famille
- RIB du parent demandeur de la bourse

Pour le bureau des entreprises (gratification des périodes de formation en entreprise) :

- Un RIB au nom de l'élève ou du responsable légal (selon choix défini)
- Pièce d'identité élève et pièce d'identité du responsable légal

Pour les élèves majeurs : un RIB au nom de l'élève

 La Provisoire
J. NESTAR